

Genre du véhicule  
Bicyclette  
av.moteur auxiliaire

Marque de fabricant

M O T O M

Type

4 8 S S - Super Sport

Modèle  
année

1958/59

Bordereau-type  
N°

2 ° 4 8 7

Caractéristiques Véhicule ayant la forme d'une motocyclette de sport - "48 SS" latéralement sur ca-  
rénage du phare \*) Carburant essence Nombre de cylindres 1

Constructeur du châssis MOTOM ITALIANA S.p.A., Milano (I)

N° du châssis frappé à gauche, derrière le moteur, sous le support du moteur

N° du moteur frappé à l'avant sur carter moteur, sous le cylindre

Type du moteur 48 cc

Position du moteur centre bas Frein-moteur —

Cylindrée 48 cm<sup>3</sup> Frein de remorque — Dimensions ext. en mm

Temps 4 Transmission mécanique Frein/Cabest. — Longueur 1'780

Refroidissement air Nombre vél. avant 3 Crochet de rem. — Largeur 570

Entraînement s/roue AR Vitesse en 1re — Voie avant — Hauteur 980

Nombre d'axes 2 Vitesse en prise dir. 40 km/h \*\*) Voie arrière — Empattement 1'160

Nombre de pneus 2 Bloquage différentiel Diam. de bras. — Porte à faux arr. —

Frein à main mécanique, à expansion interne, tambour central, à câble, sur roue avant

Frein à main mécanique, à expansion interne, tambour central, à câble, sur roue arrière

Poids avant arr. total Pneumatiques avant arr. — Dimensions int. en mm

A vide 25 27 52 Dimension 2 x 18 ou 22 x 1.75 x 2 Longueur —

Charge utile 23 52 75 Charge pneu 90 90 — Largeur —

Total 48 79 127 — — — Hauteur —

garantie de fabr. — — — — — Hauteur sièges —

Poids max. garantie fr. train routier — Nombre de portes — Perte à faux arr. —

Direction: DROITE guidon de sport Marque du moteur C. V. frein 2,6 CUNA

Alésage 39 Course C. V. impôts 0,243

Forme de la carrosserie bicyclette avec moteur auxiliaire (forme motocyclette sport)

Nombre de places: total 1 (avant — milieu 1 arr. — ) Places debout —

Siège arrière — Side-car —

Phares: marques	1/ CARELLO	Indicateurs de direction	—
Feux de croisement	1/ Rilux		
Feux de position	—	Essuie-glace	—
Phare trouillard	—	Avertisseur	1/ électrique + 1 timbre de bicyclette
Feux arrière	1/ électrique	Rétroviseur	—
Réflecteurs	1/ combiné avec feu arrière	Indicateur de vitesse	1/ "VDO" dans le phare (km/h)
Feu stop	—	Figurine du radiateur	aucune
Eclairage N° de contrôle	—		
Phare marche arrière	—		
Équipement électrique	BT 2/59	6 Volts	
Mesure du bruit	2477 dB à 40 km/h ***)		

## Observations et exceptions

\*) Pédales: Ces véhicules ne doivent pas être équipés d'un dispositif permettant de placer parallèlement les pédales et de les bloquer dans cette position (sel. lettre Division de police du 28.11.58).

\*\*) Rapport de démultiplication: boîte c.v./roue arrière = 19 x 24 dents.

La vitesse maximum doit être réduite à 40 km/h par le pressage par le constructeur d'une douille de 6,5 mm Ø à l'intérieur du canal d'aspiration (cylindre).

\*\*\*) Bruit: Silencieux d'aspiration "DELL' ORTO" SO 14/12 et pot d'échappement marqué APP.I.C.M. 149 S. Le bruit ne doit pas dépasser la norme maximum de 77 dB (Lettre-circ. DEJP du 24.12.57).

Ce certificat de type remplace celui N°. 2<sup>e</sup>487 du 5.3.1958  
Décision de la Division de police quant au dispositif pr. pédales

BT 7/58 - voir dossier de ce type.

Lieu et date de l'expertise type Zurich, le 5. 3. 1958  
Berne, le 28. 11. 1958

## **La Commission d'expertise-type**

Géres du véhicule Bicyclette av.moteur auxiliaire	Marque de fabrique MOTOM	Type 48 SS - Super Sport	Modèle année 1958	Dimensions-type N°
Caractéristiques Véhicule ayant la forme d'une motocyclette de sport. - "48 SS" latéralement sur ca- rénage du phare				
Constructeur du véhicule	MOTOM ITALIANA S.p.A., Milano (I)	Cultivant essence	Nombre de cylindres	1
N° du châssis frappé	à gauche, derrière le moteur, sous le support du moteur			
N° du moteur frappé	à l'avant sur carter moteur, sous le cylindre			
Type du moteur 48 cc				
Position du moteur centre bas	Frein-moteur	---		
Cylindrée 48 cm³	Frein de remorque	---		Dimensions ext. en mm
Tours 4	Transmission mécanique	Troulli/Gabest.	---	Longueur 1'780
Rafraîchissement air	Nombre vit. avant 3	Crochet de rem.	---	Largur 570
Entraînement s/roue AR	Vitesse en 1 <sup>re</sup>	Velo avant	---	Hauteur 980
Nombre d'axes 2	Vitesse en prise d'ar. 40 *)	Velo arrières	---	Empattement 1'160
Nombre de places 2	Bloquage différentiel	Clam. de bras.	---	Porte à feux ar.
Freinage : mécanique, à expansion interne, tambour central, à câble, sur roue avant				
Frein à main	Mécanique, à expansion interne, tambour central, à câble, sur roue arrière			
Poids	avant	arr.	total	Pneumatiques
A vide	25	27	52	Dimension avant
Charge utile	23	52	75	Charge pass.
Total	48	79	127	Larg. b.d. roue.
Garde au sol	—	—	—	Pression spec.
Poids max. garantie en train routier	—	—	—	Nombre de portes
Direction: guidon	guidon de sport			Marque du moteur
Allonge	39			Course
Forme de la carrosserie	bicyclette avec moteur auxiliaire (forme motocyclette sport)			C. V. Impôt 0,243/2,6 (DIN)
Nombre de places: total	1	(avant — milieu 1 et. — )		Places debout —
Siège arrière	—			Side-car

Phares: marques	1/ CARELLO	Indicateurs de circulation	—
Feux de croisement	1/ Bilux		
Feux de position	—	Escale-jauge	—
Faro brouillard	—	Avertisseur	1/ électrique + 1 timbre de bicyclette
Feux arrière	1/ électrique	Rétroviseur	—
Réflecteurs	1/ combiné avec feu arrière	Indicateurs de vitesse	1/ "VDO" dans le phare
Feu stop	—	Fluotubes du radiateur	aucune
Eclairage N° de contrôle	—		
Phare marche arrière	—		
Equipement électrique	6	Volts	
Mesure du bruit 79 dB (ENSO) à 40 km/h **)			

Observations et exceptions

\*) Rapport de démultiplication: Boîte c.v. / roue arrière = 19 x 24 dents

La vitesse maximale doit être réduite à 40 km/h par le pressage, par le constructeur, d'une douille de 6,5 mm Ø à l'intérieur du canal (cylindre).

\*\*) Silencieux d'aspiration "DELL'ORTO" SO 14/12 & pot d'échappement marqué APP.I,G.M. 149 S.

Pour les véhicules qui seront mis en circulation après le 1.7.1958, le bruit devra être réduit de telle façon qu'il ne puisse pas dépasser la limite de 77 dB.

(Lettre-circ. du DFJP du 24.12.1957).

+ ) 2 x 18 / 22 x 1.75 x 2

Lieu et date de l'expertise-type Zurich, le 5.3.1958

La Commission d'expertise-type